

DECISION MUNICIPALE n°D20251013-125

Mairie d'Ussel
 Département de la Corrèze
 République Française

	Service	Service Culturel
	Type	Convention de mise à disposition
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Activité	Mise à disposition de salle	
Durée	Du lundi 13 octobre 2025 au vendredi 3 juillet 2026	
Lieu	Centre Culturel Municipal Jean Ferrat	
Attributaire	Association Un temps pour soi	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;
- Vu la décision municipale n° D20250729-091 du 29 juillet 2025 ;

Décide,

Article 1 : La convention de mise à disposition mentionnée dans la décision municipale n° D20250729-091 du 29 juillet 2025, approuve la mise à disposition de salles du centre culturel pour les activités organisées par l'association Un Temps pour soi. A la demande de l'association, le planning est modifié, à la suite du changement de créneau horaire de l'activité Gym d'entretien le lundi de 9h à 10h, encadrée par madame Pascale DOINOT.

Article 2 : L'article 1 de la convention est donc modifié de la façon suivante :

Salles	Activité	Jour/horaires	Responsable
Marcelle DELPASTRE	Gym D'entretien	Lundi de 10h à 11h	Pascale DOINOT

Article 3 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 13 octobre 2025

Le Maire,
 Vice-Président du
 Conseil Départemental de la Corrèze



Christophe ARFEUILLÈRE